

Développement durable

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Commissariat général au développement durable

**Décision n° 4522-CG du 21 mai 2010 fixant les taux de promotion dans le corps  
des aides-techniciens de la météorologie pour les années 2010 et 2011**

NOR : DEVK1017309S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le président-directeur général de Météo-France,  
Vu le décret n° 93-861 du 18 juin 1993 modifié portant création de l'établissement public Météo-France ;  
Vu le décret n° 2008-477 du 21 mai 2008 modifiant le décret n° 64-775 du 28 juillet 1964 portant statut des aides-techniciens de la météorologie ;  
Vu l'avis conforme du ministre du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État et du ministre du travail, de la solidarité et de la fonction publique, en date du 5 mai 2010,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Le taux de promotion permettant de déterminer le nombre maximum des avancements de grade pouvant être prononcés au titre des années 2010 et 2011 dans le corps des aides-techniciens de la météorologie, en application du décret susvisé, figure en annexe à la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 21 mai 2010.

*Le président-directeur général  
de Météo-France,*

F. JACO

A N N E X E

CORPS DES AIDES-TECHNICIENS DE LA MÉTÉOROLOGIE

(En pourcentage).

CORPS ET GRADES	2010	2011
Corps des aides-techniciens de la météorologie		
Aide-technicien principal de 2 <sup>e</sup> classe .....	15	20
Aide-technicien principal de 1 <sup>re</sup> classe .....	35	35